



Parti socialiste  
jurassien

Interpellation n° 944

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

### **Caisse maladie cantonale : répondre (enfin !) aux attentes des citoyennes et citoyens jurassiens**

En décembre 2014, notre collègue Josiane Daepf déposait la motion n° 1109 « Caisse maladie cantonale : répondre aux attentes des citoyennes et citoyens jurassiens ». Cette motion était acceptée par le Parlement jurassien en 2015.

Depuis lors, force est de constater que peu de choses ont été entreprises par l'Etat jurassien afin de pouvoir réaliser la motion concernée. A savoir s'engager de manière à ce que les cantons puissent introduire la possibilité de créer leur propre assurance maladie publique unique.

En revanche, depuis 2015, plusieurs cantons romands ont entrepris des démarches plus ou moins similaires afin de changer le système actuel qui ne donne pas satisfaction. En ce qui concerne notre canton nous constatons que la situation ne donne pas plus de contentement aujourd'hui qu'en 2015.

A plusieurs reprises, les Jurassiennes et Jurassiens ont manifesté leur volonté de voir des changements intervenir en matière d'assurance maladie. Notre Parlement également au travers, notamment, l'acceptation de la motion n° 1109.

Il est temps d'agir. La situation n'est plus tenable pour bien des Jurassiennes et Jurassiens. Les augmentations constantes de primes, le système de financement des soins ou encore le rôle joué par les assurances privées sont autant d'éléments que l'Etat jurassien ne peut plus cautionner. Pourtant, en restant bien timide sur ces thématiques, il continue de cautionner un système à bout de souffle.

**Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

- 1) Depuis l'acceptation de la motion 1109, quelles démarches ont été entreprises par le Gouvernement jurassien afin de soutenir l'introduction d'une caisse publique unique ?
- 2) Qu'est-il de la situation actuelle du dossier ?
- 3) Le Gouvernement s'est-il approché d'autres cantons, notamment romands, afin d'agir de manière coordonnée pour laisser la possibilité aux cantons d'introduire une caisse publique, unique ou non ?
- 4) Est-ce que le Gouvernement a agi auprès de la Conférence des directeurs de la santé ?

D'avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 25 juin 2020